

# bioactualités

2/06

LE MAGAZINE DU MOUVEMENT BIO

MARS



Du lait biologique suisse pour les USA Page 4

Protection des sols: nouvelles directives Page 6

Le Bourgeon devient-il plus social? Page 10



**Mühle Rytz AG**

Agrarhandel und Bioprodukte

Votre partenaire bio

**Iso-vitmin®**

Action pour sels minéraux

Prix d'action attractive à la place d'un cadeau!

- 8733 Universal Natura granulé, équilibré
- 8735 Magvit Natura granulé, avec 12% Mg
- 8736 Calphomag Natura perlé, riche en phosphore

**Pour la mise à l'herbe**

- 8738 Bac à lécher Natura, avec 6 % Mg, 20 kg/pièce
- 8720 Pierre à lécher, avec 70 mg/kg sélénium, 12 kg/pièce
- 8721 Pierre à lécher, 17 % Ca, 6 % P, 12 kg/pièce

Nous vous conseillons volontiers:

Mühle Rytz AG  
3206 Biberen  
Tél. 031 754 50 00  
www.muehlerytz.ch  
mail@muehlerytz.ch  
et votre conseiller régional



**PROVIMI KLIBA**



www.pro-beef.ch



**Pro Beef GmbH**

Drei Kreuzern 2, 8840 Einsiedeln, fax 055 412 79 53  
Franz J. Steiner: tél. 055 422 16 16 ou 079 824 44 45  
Courriel: franzj.steiner@freesurf.ch

**Votre organisation de producteurs sous licence Bio Suisse**

**Courtage avantageux de:**

Remontes pour la production de Bio Weide Beef  
Génisses de pâturage bio – remontes pour vaches mères  
Vaches mères – génisses – vaches laitières – vaches de réforme  
Remontes d'élevage – veaux – bétail de boucherie

- **Conseil pour la Suisse romande: Coopérative PROGANA**

**Annonces et commandes:**

Daniel Jaccard, tél. 024 441 46 66 ou 079 427 42 69,  
fax 024 441 46 66, courriel probefee@progana.ch,  
infos sur www.progana.ch

- **Secrétariat central de Pro Beef:**

PROSUS, Marktplatz 3, 8570 Weinfelden  
Tél. 071 626 23 50, fax 071 626 23 69  
Heures d'ouverture: 07.30 à 12.00 heures

*Glaser's*



**Baumschule**

Maintenant d'actualité: **Arbres fruitiers**

Nombreux beaux arbres haute-tige, cerisiers formés en fuseaux

**Demandez notre catalogue gratuit et la liste des stocks actuels!**

Limpachmatt 22, 3116 Noflen,  
Tél. 031 782 07 07, Fax: 031 782 07 08

Votre spécialiste des plants robustes d'arbres fruitiers et de petits fruits



**Pots en verre avec couvercle  
Bouteilles avec fermeture canette**

Pour toutes sortes d'aliments  
Marmelades, fruits, légumes, ...  
Formes et grandeurs différentes  
de 0,4 dl jusque 1 litre.

Bouteilles avec fermeture canette 2,5 dl jusque 1 litre.

Echantillons gratuits avec liste des prix, à demande

**Crivelli Emballages • CH-6830 Chiasso**

☎ 091 647 30 84 • Fax 091 647 20 84  
crivelliimballaggi@hotmail.com

Dans le cadre de Mednat Expo 2006

Leader suisse des salons des médecines naturelles, du bien-être et de la santé.  
du 29.03 au 02.04 à Beaulieu-Lausanne

**AGROBIOGRAMA EXPO**

Leader suisse des salons de l'agriculture biologique et des produits bio.

Heures d'ouverture:  
mercredi..... 13-20h  
jeudi..... 10-22h  
ve-sa-di..... 10-19h



Prix d'entrée: CHF 13.-,  
accès aux conférences inclus.  
AVS/AI CHF 8.-,  
enfants accompagnés  
jusqu'à 14 ans gratuit.



**Panorama national de la production bio**

Conférences et débats: plate-forme d'échanges  
pour les producteurs, les consommateurs et le public  
[www.mednatexpo.ch](http://www.mednatexpo.ch)



Invité d'honneur



zeiler-creations.ch

## Les Bourgeons du Nouveau Monde

«Oh, mais il n'y a ici quasiment que du lait bio!» Ces vacanciers hollandais qui font leurs achats à la Coop d'une station de vacances valaisanne sont aussi réjouis qu'étonnés: plus de la moitié du lait pasteurisé est de qualité bio! Ce qui semble remarquable à nos hôtes étrangers est devenu standard pour nous. Toute médaille a son revers: ce standard stagne. En prélevant un centime pour le marketing et en créant de nouvelles structures, Bio Suisse tente de remettre tout ça en mouvement, et elle mise sur l'innovation pour redynamiser les ventes de lait bio. La clientèle vole de nouveauté en nouveauté, et le bon vieux Bourgeon semble avoir, même s'il a l'avantage d'être bien établi et digne de confiance, le problème de ne plus être une nouveauté.



Et pourtant il y en a, de la nouveauté, sur le front du bio! Nouvelles du Nouveau Monde. Aux USA, le marché bio ne jouait qu'un rôle marginal il y a encore seulement quelques années, et le voilà soudain sorti à pas de géant de sa niche commerciale pour jouer un rôle important dans le monde bio. Avec leur NOP, les autorités US ont réinventé les directives bio et les ont taillées à la mesure des USA. Sur certains points, notamment l'alimentation animale et la médecine vétérinaire, elles sont plus radicales que les cahiers des charges multiséculaires de labels européens comme le Bourgeon (le fait que les USA ne reconnaissent pas les labels de l'Ancien Monde, bien qu'ils soient en général au moins équivalents, témoigne que les vieux préjugés ont la vie dure).

Si des produits qui ont le Bourgeon et le label NOP arrivent un jour sur le marché suisse – avec la mention «100 % bio», une promesse implicite que le Bourgeon ne peut pas tenir à 100 % – alors l'innovation attendue par le marché serait là. Bio Suisse pourrait cependant se trouver alors confrontée à un nouveau problème: depuis quelques années, le Bourgeon s'effrite parce que ses directives sont trop strictes pour quelques producteurs. La création de labels bio lights n'est qu'une question de temps. D'un autre côté, le label NOP pourrait contrer ce nivellement par le bas. Impossible de dire pour le moment quelles fleurs donneront ces Bourgeons du Nouveau Monde. Bio Suisse ferait cependant bien d'observer très sérieusement cette évolution. Et si elle joue bien son jeu, elle ne peut que gagner.

Alfred Schädli

Alfred Schädli

# bioactualités



4



6



12

## MARCHÉ

### 4 Du lait biologique suisse pour les USA

Une trentaine de fermes bio se font certifier pour le label NOP. Elles espèrent pouvoir profiter ainsi du boom actuel du marché bio aux States. Les initiateurs ambitionnent un prix du lait d'au moins un franc.

## PRODUCTION

### 6 Nouvelles directives pour la protection des sols et les rotations des cultures

Jusqu'à maintenant, la protection des sols et les rotations des cultures étaient éparpillées à différents endroits de la réglementation bio. Tout cela vient d'être résumé et adapté.

## MARCHÉ

### 9 Le lait bio en mal d'efficacité

Bio Suisse s'est dotée d'une structure qui doit apaiser le marché du lait bio, faire augmenter la demande et faire diminuer l'offre.

## BIO SUISSE

### 10 Le Bourgeon bientôt label du commerce équitable?

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 19 avril. Vue d'ensemble des questions à l'ordre du jour.

### 12 Le matériel promotionnel et le site internet font peau neuve

## RUBRIQUES

### 13 Consommation

### 14 Conseils

### 16 Brèves

### 16 Petites annonces

### 17 Agenda

### 17 Impressum

### 19 Le dernier mot

# Du lait biologique suisse pour les USA

Une trentaine de fermes bio situées dans la zone de ramassage du Biomilchpool se font certifier pour le label NOP (National Organic Program). Elles espèrent pouvoir ainsi accéder au marché bio des États-Unis pour profiter du boom qui le caractérise actuellement. Sur certains points, les directives NOP sont nettement plus strictes que celles du Bourgeon. Les initiateurs ambitionnent un prix du lait d'au minimum un franc.

L'idée de créer pour le marché d'outre-mer des produits à base de lait suisse de toute première classe est tout sauf nouvelle. Depuis des décennies en effet, des quantités considérables de fromage suisse à pâte dure sont vendues aux États-Unis. Cette longue tradition a d'ailleurs valu à l'emmental la dénomination fort répandue là-bas de «Swiss Cheese». Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'il doive forcément provenir de Suisse. Aujourd'hui en effet, le «Swiss Cheese», qui n'est plus commercialisé comme jadis en tant que produit premium mais comme produit de masse, comprend tout ce qui a l'air d'être du fromage et qui a des trous. Et qui peut provenir de n'importe où dans le monde.

On trouve cependant de l'authentique emmental suisse dans de nombreux commerces. Jusqu'en 2003, Emmi exportait même de l'emmental bio vers ce pays des possibilités illimitées, c.-à-d. jusqu'au moment où le tout récent label bio étatique NOP (National Organic Program) fut doté de directives beaucoup plus strictes. Sur certains points, les directives NOP sont en effet nettement plus strictes que celles de

Bio Suisse. Et, Bourgeon ou pas Bourgeon, tout ce qui est proposé sur le marché bio des USA avec la dénomination «biologique» («organic» en anglais) doit satisfaire aux exigences minimales du NOP.

## 3,5 millions de kilos de lait NOP

En Suisse, une trentaine de fermes bio se sont donné pour objectif d'éliminer ces obstacles et de se faire certifier cette année pour la première fois selon la norme NOP. Ces fermes, qui produisent 3,5 millions de kilos de lait, sont dispersées entre la vallée du Rhin et la région de Berne, donc dans la zone de ramassage du Biomilchpool, qui se chargera de la commercialisation. On trouve parmi ces fermes le domaine du Leimbihof, de Marcel Lusti, Président du Biomilchpool, qui est situé dans la périphérie zurichoise.

L'opportunité de pouvoir vendre des produits bio sur le marché US le travaille en fait depuis des années. Alors que le label NOP n'en était encore qu'au stade d'embryon, il s'était, avec d'autres personnes intéressées, rendu en voyage d'étude à la grande foire bio d'Anaheim, Los Angeles. L'analyse du marché américain était encourageante et promettait de bonnes perspectives pour les produits biologiques suisses. Dans les supermarchés bio de la côte ouest et de la côte est, une clientèle aisée est en effet prête à payer un important supplément de prix pour avoir de la nourriture bio.

La société swiss organics fut créée peu après dans le but d'exporter aux USA du vin, du chocolat, des plantes aromatiques et du fromage. Le premier élan se brisa sur des problèmes de financement, mais Lusti ne se laissa pas décourager et remit les gaz avec le Biomilchpool: «J'y ai toujours cru, et je suis absolument convaincu que le marché US représente une chance

que nous devons saisir.»

## La Marche vers l'Ouest est semée d'obstacles importants

La trentaine de fermes qui participent maintenant à cette nouvelle conquête de l'Ouest ont dû relever de grands défis techniques et administratifs qu'elles doivent maintenant maîtriser depuis le début de l'année. 2006 étant en effet pour elles une année de reconversion pour passer du Bourgeon au NOP, elles pourront livrer outre-mer des produits certifiés NOP à partir de 2007.

Sur le plan de la technique de production, le label NOP exige de manière cohérente l'élevage en stabulations libres pour les remotes et les vaches laitières, le renoncement à tout traitement antibiotique ainsi qu'une alimentation 100 % bio, mais attention, alimentation bio signifie dans

ce cas alimentation NOP, vu que

le NOP ne reconnaît pas les aliments Bourgeon comme aliments biologiques.

Sur ces points, les exigences du label NOP vont clairement nettement plus loin que celles du Bourgeon, alors qu'elles sont plus laxistes dans

d'autres domaines comme

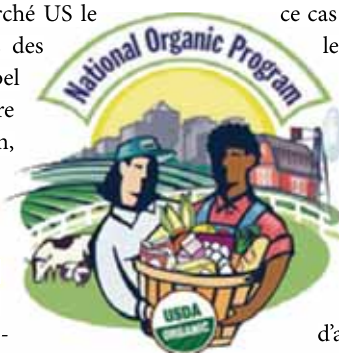
par exemple le principe de la globalité, que, contrairement au Bourgeon,

le NOP n'exige pas. Le NOP est donc tout simplement un système différent et pas forcément un système plus strict.

Les fermes qui veulent fournir des produits bio pour le marché US doivent se faire contrôler et certifier selon la norme NOP. La société suisse bio.inspecta s'est faite accréditer pour ces deux tâches par les autorités étatsuniennes, et elle propose cette prestation aux fermes biologiques suisses. En pratique, il s'agit d'une étape de contrôle et de certification qui se greffe sur la procédure de contrôle et de certification pour le Bourgeon. Pour que les États Unis



Marcel Lusti, un des initiateurs du projet NOP, produit depuis le début de l'année du lait conforme aux exigences étatsuniennes: alimentation animale 100 % bio, jamais aucun traitement antibiotique, certification de sa ferme située dans la périphérie zurichoise selon les directives biologiques américaines NOP.



puissent comprendre ce qui a été certifié en Suisse, tous les documents exigés doivent être rédigés en anglais. Les autorités américaines se réservent par ailleurs le droit de faire des contrôles inopinés sur échantillonnage, contrôles qui seront bien évidemment effectués en anglais.

### Trois voies pour le NOP

La palette de produits NOP prévus dans ce projet comprend du fromage, de la poudre de lait, du lait pasteurisé et d'autres produits laitiers. Marcel Lusti distingue trois voies qui pourraient être suivies: premièrement, du fromage pour les marchés US, deuxièmement, de la poudre de lait pour du chocolat et des aliments pour bébés pour le marché US, et, troisièmement, une nouvelle ligne de lait pasteurisé et de produits laitiers pour le marché suisse.

Eric Meili et Bettina Springer, du service de vulgarisation du FiBL, qui ont tous les deux le passeport suisse et le passeport US et qui suivent le projet NOP, pensent qu'un très bon fromage suisse a de vraies chances sur le marché américain. Il serait aussi judicieux de produire en Suisse de la poudre de lait NOP, mais, comme l'explique Meili, pour les quantités relativement faibles qui sont actuellement en jeu, il faudrait disposer d'une petite unité de fabrication de poudre de lait pour le démarrage du projet NOP. Actuellement, la Suisse importe de la poudre de lait NOP des USA parce que, pour la fabrication du chocolat suisse NOP exporté aux États-Unis, la poudre de lait Bourgeon n'est pas reconnue comme suffisante.

Sur les produits biologiques américains, la déclaration «sans antibiotiques, sans manipulations génétiques, sans hormones» se voit comme le nez au milieu de la figure, dit Marcel Lusti, qui verrait bien une déclaration de ce genre sur les futurs produits de la ligne NOP prévue pour la Suisse: «0 % d'antibiotiques, 100 % de fourrages bio», ce qui, selon lui, «permettrait de se profiler sur le marché suisse.»

### Un marché en cours de développement

On ne sait pas encore laquelle ou lesquelles des trois voies mentionnées ci-dessus les pionniers suisses du NOP suivront dès 2007. Il leur reste donc un peu moins d'une année pour organiser la fabrication et pour ouvrir les marchés. Ce projet, qui est dirigé par le Biomilchpool, est soutenu financièrement par les contributions marketing de Bio Suisse et par des contributions cantonales.

Les problèmes de logistique qui de-

ront être maîtrisés dans cette très vaste zone de ramassage ne doivent pas être sous-estimés, car il sera bien évidemment nécessaire de collecter séparément le lait NOP. Lusti pense qu'il faudrait avoir deux sites de transformation, l'un pour la région de Berne et l'autre pour celle de Zurich. Il est en tout cas d'accord et clair que, avec tout le travail supplémentaire causé par la production, la certification, la logistique et la fabrication, il en sortira forcément des produits qui devront être vendus assez cher. Ce qui, d'après Meili, correspond parfaitement à la demande du marché US.

Bien, et qu'en est-il du prix à la production pour le lait NOP? «Notre objectif est d'atteindre pour notre lait un prix nettement plus élevé», répond Marcel Lusti en essayant tout d'abord de ne pas répondre directement à cette question centrale, avant de préciser toutefois: «il faut arriver à au moins un franc par kilo».

Lusti sait d'ailleurs bien qu'il n'est pas encore sûr qu'il soit un jour possible d'atteindre ce but. Les producteurs qui participent au projet NOP sont en effet obligés de voler en PSV et de prendre eux-mêmes les risques liés à leur surcroît de travail et à l'augmentation de leurs prix de revient sans pouvoir compter sur une garantie de prix et de prise en charge. L'année de reconversion leur coûtera déjà assez cher: au moins 400 à 500 francs pour le contrôle et la certification, sans parler du supplément de travail administratif provoqué par tous ces formulaires en anglais que les chefs d'exploitation devront remplir. Cette difficulté sera toutefois atténuée par la constitution de groupes de travail pour l'apprentissage en commun du vocabulaire spécifique du NOP et pour la préparation des contrôles.

### Premières démarches positives

Marcel Lusti explique encore que les directives NOP semblent tout à fait applicables dans sa ferme. Il a diminué la productivité laitière et basé la médecine vétérinaire sur l'homéopathie. Voilà déjà une année et demie qu'il a complètement renoncé aux antibiotiques. Le fait de participer au projet Pro-Q du FiBL l'a aidé dans cette démarche. La stabulation libre existe déjà, et l'ensemble de l'alimentation animale provient de la ferme elle-même. Mais que se passera-t-il si une vache doit vraiment recevoir des antibiotiques pour une raison ou une autre? Dans ce cas, la vache devra être retirée du programme NOP pendant une année entière indépendamment de la question de savoir si le médicament a été

Photos: Thomas Alfeld



administré dans la mamelle, dans l'utérus ou par injection intramusculaire. Il serait alors possible d'utiliser le lait dans l'alimentation des remotes d'engraissement.

Certaines des trente fermes NOP ne produisent pas de lait mais des remotes d'élevage (parce que les génisses doivent toutes être certifiées NOP au moins une année avant le premier vêlage) ou des céréales fourragères (parce que les concentrés pour vaches laitières doivent eux aussi porter le sceau du NOP). Cet ensemble engendre donc la création d'un véritable marché NOP au sein même du marché Bourgeon.

Toutes les autres personnes intéressées à se joindre au projet et à produire du lait pour le marché étatsunien devront attendre jusqu'à la fin de l'année. Les nouvelles fermes ne peuvent en effet commencer leur reconversion qu'à nouvel-an. D'ici-là, les structures industrielles et commerciales se profileront plus nettement à l'horizon, ce qui n'empêche pas Lusti d'avertir que «ceux qui voudront participer à cette aventure devront être intimement convaincus de faire un pas dans la bonne direction, car baser une telle décision uniquement sur des préoccupations économiques reviendrait à jouer avec le feu.»

Alfred Schädeli

# Protection des sols et rotation des cultures: Directives pour 2006

Jusqu'à maintenant, les directives pour la protection des sols et les rotations des cultures étaient éparpillées à différents endroits de la réglementation bio. Bio Suisse a révisé sa réglementation dans ce domaine et rassemblé le tout en un seul règlement. Il y a toute une série de changements.

**U**n nouveau règlement de la CLA est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour toutes les fermes de Bio Suisse. Ce règlement fait le tour de la rotation des cultures, des problèmes d'éléments fertilisants et de la protection des sols.

Le respect de ce règlement permet aux entreprises agricoles de Bio Suisse de remplir aussi les exigences des prestations écologiques requises (PER) et donc aussi celles du label de provenance Suisse Garantie. Par rapport aux nouvelles directives PER, qui ont amoindri pour le reste de l'agriculture les exigences pour la protection des sols, les fermes bio doivent remplir des conditions plus strictes. L'agriculture biologique ne veut et ne peut en effet se permettre aucun affaiblissement de la protection des sols.

Faut-il vraiment que tout soit toujours si compliqué? En fait, ce règlement remplace diverses directives jusqu'ici disséminées dans la réglementation. Quand on y regarde de plus près, ce qui paraît de prime abord plus compliqué s'avère en réalité plus simple qu'avant. Par exemple, plus personne ne doit calculer l'indice de protection du sol (IPS)!

## Quelles règles sont valables où et quand?

Le règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, ce qui veut dire qu'il doit être respecté à partir de l'année agricole 2006 et sera vérifié pour la première fois lors du contrôle 2007. Pour 2005, y compris l'hiver 05/06, l'ancienne réglementation avec l'IPS reste valable.

Les fermes qui ont moins de 1 ha de terres assolées ainsi que les fermes des zones de montagne 2 à 4 qui ont moins de 3 ha de terres assolées doivent respecter l'esprit des principes et des objectifs de cette nouvelle réglementation. L'évaluation de ces fermes tiendra compte de l'ensemble de leur situation.

Vu qu'elles ne font pas partie de la surface assolée, les cultures pluriannuelles de légumes, de plantes aromatiques et de plantes d'ornement ne sont pas concer-

nées par ce règlement. Les cultures sous abri ne sont pas concernées non plus, et il n'y a aucune exigence de rotation culturale pour les cultures sous abri.

## Directives pour la rotation des cultures

La formulation assez claire et simple des directives pour la rotation des cultures a pour objectif de tenir compte de la responsabilité personnelle de chaque agriculteur et horticulteur. Ils sont en effet eux-mêmes responsables de leurs éventuels problèmes de rotation des cultures, et les claires restrictions que l'agriculture biologique impose en matière de protection des plantes, de fertilisation et de désherbage érigent en effet des garde-fous déjà suffisants.

a) Grandes cultures: Deux cultures principales de la même espèce se succédant sur la même parcelle doivent être séparées par un intervalle de culture d'au moins un an.

Dans les fermes dont au moins 30 % de la surface assolée sont enherbées toute l'année, la même culture peut se succéder à elle-même deux ans de suite sur la même surface au maximum 1 fois au cours d'une période de 5 ans.

b) Maraîchage: l'intervalle de culture entre deux cultures principales de la même famille doit être d'au minimum 24 mois.

Sont considérées comme cultures principales les cultures qui occupent le sol pendant plus de 14 semaines ainsi que plusieurs courtes séries de cultures de la même famille au cours de la même année. Les cultures courtes hivernantes qui occuperaient normalement le sol moins de 14 semaines (p. ex. épinard, cicorino, rampion, autres salades) ne sont pas considérées comme des cultures principales.

## Directives pour la fertilisation

L'idée qui sous-tend la nouvelle réglementation pour la fertilisation et l'autoapprovisionnement en azote est celle-ci: les surfaces enherbées toute l'année doivent fournir à chaque ferme bio un mi-

nimum d'azote par le biais de la rotation des cultures. Cette question était jusqu'à maintenant réglée dans le règlement «Fertilisation». Il y a deux possibilités de satisfaire à ces nouvelles exigences:

### Simple: Variante «Principe/OPTIMAL»

Au moins 20 % de la surface assolée doivent être enherbées toute l'année. Toute l'année veut dire que les surfaces enherbées doivent demeurer sur la même surface pendant au minimum 12 mois entre le semis et le labour. Pour éviter que des surfaces ne soient jamais enherbées, chaque parcelle de l'assolement doit être enherbée au moins une fois tous les dix ans pendant au moins 12 mois. Les prairies artificielles et les jachères tournantes ou florales font partie de la surface enherbée.

Si une ferme respecte ces exigences, elle profite de sa rotation des cultures pour se fournir le minimum exigé d'éléments fertilisants et n'a donc pas besoin de se préoccuper de la réglementation un peu compliquée ci-après!

### Plus compliquée: Variante «Alternative/MINIMAL»

Comme alternative à cet enherbement annuel du 20 % de la surface assolée, un chef d'exploitation peut remplacer la moitié (10 %) de l'enherbement annuel par des semis sur bandes fraîsées, par des sous-semis et par des légumineuses à battre suivies d'un engrais vert ou de cultures intercalaires plus courtes de dérobées fourragères ou d'engrais verts. Si ces formes d'enherbement demeurent sur un champ pendant le semestre d'hiver, elles peuvent aussi être comptées au titre de protection du sol.

Il faut dans ce cas qu'au minimum 10 % des terres assolées soient enherbées toute l'année comme dans la variante «Principe/OPTIMAL». Pour les 10 % des terres assolées qui restent, il y a les possibilités suivantes:

■ Les cultures intercalaires, les engrais verts et les sous-semis dont la cultu-

re dure plus de 5 mois peuvent être comptés en pondérant les surfaces et les durées. La durée comptabilisable des sous-semis commence à la récolte de la culture principale.

Par exemple: pour 1 ha d'enherbement comptabilisable, il faut 2 ha d'engrais vert cultivé pendant 6 mois. Si l'engrais vert ne reste que 5 mois sur le champ, il faut 2,4 ha.

- Les surfaces de légumineuses à battre (féverole, pois protéagineux, soja) peuvent être entièrement comptées comme surface enherbée toute l'année si elles sont suivies par un engrais vert semé avant le 1<sup>er</sup> septembre et labouré au plus tôt le 15 février de l'année suivante.

- Si, dans les cultures annuelles enherbées (p. ex. prairie-maïs, autrement dit maïs semé sur brandes fraisées), l'enherbement représente au moins 60 % de la surface du champ, la surface du champ peut être entièrement comptée comme surface enherbée toute l'année pour autant qu'elle reste en place pendant au moins 12 mois sur ce champ et qu'elle ait été semée au moins 3 mois avant le semis de la culture principale.

Les différentes possibilités d'atteindre le minimum d'enherbement exigé figurent dans le tableau «Fertilisation 2». Pour la cinquième année de la rotation, il y a de l'avoine de printemps et de la prairie artificielle. Dans une surface assolée de 10 ha, 1 ha de prairie artificielle suffit en effet pour atteindre le minimum de 10 % d'enherbement annuel permanent. Vu que cette sole est occupée par deux cultures, il faut veiller à interchanger l'avoine et la prairie artificielle pour que toutes les surfaces soient enherbées au moins une fois en 10 ans pendant au moins 12 mois avec une prairie artificielle, une jachère tournante ou une jachère florale.

#### Variante MINIMAL 1: Engrais verts/ Sous-semis

- Faire un sous-semis dans le blé au stade de la montaison. Ce sous-semis permet de comptabiliser 1,1 ha (récolte le 1<sup>er</sup> août, labour au plus tôt le 15 février: 1,1 ha = 2 ha : 12 mois x 6,5 mois).
- Semer 1 ha d'engrais vert après la récolte de l'épeautre. Cet engrais vert permet de comptabiliser 0,5 ha (semis le 15 août, labour au plus tôt le 15 février: 0,5 ha = 1 ha : 12 mois x 6 mois). Le reste de la sole estensemencé avec un mélange standard pour la PA.

Le règlement sur la protection du sol d'un seul coup d'œil		
Domaine	Contenu, objectif	Niveau d'exigence
Rotation des cultures	Intervalles de cultures mini-maux	Clairement moins strict que jusqu'à maintenant
Fertilisation, autoapprovisionnement en azote	Proportion minimale de surface enherbée dans la rotation des cultures	Quelquefois légèrement plus strict que jusqu'à maintenant
Protection du sol	Enherbement minimal en dehors de la période de végétation	À quelques exceptions près, même niveau d'exigence que jusqu'à maintenant, mais exigences plus strictes que pour les PER actuelles

*Le règlement «Protection du sol et rotation des cultures» définit trois domaines importants.*

Rotation des cultures: au maximum 2 fois la même culture en 5 ans sur la même surface					
Année	1	2	3	4	5
Culture	Maïs d'ensilage	Maïs d'ensilage	Épeautre	Prairie artificielle	Prairie artificielle
Surface	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha
Proportion	20 %	20 %	20 %	40 %	

*Exemple d'une ferme avec 10 hectares de surface assolée: deux années de maïs d'ensilage de suite et plus de 30 % de surface assolée enherbée toute l'année.*

Fertilisation 1: Variante simple					
Année	1	2	3	4	5
Culture	Blé d'automne	Maïs d'ensilage	Épeautre	Orge de printemps	Prairie artificielle*
Surface	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha
Proportion	20 %	20 %	20 %	20 %	20 %

\* Au lieu de la prairie artificielle, il serait aussi possible d'installer une jachère tournante ou une jachère fleurie.

*Variante «Principe/OPTIMAL»: Exemple d'une ferme avec 10 hectares de surface assolée.*

Fertilisation 2: Variante plus complexe								
Année	1	2	3	4	5		Surface enherbée comptabilisable totale	
Culture	Blé d'automne	Féverole	Maïs grain	Épeautre	Avoine de printemps	Prairie artificielle		
Surface	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha	1 ha	1 ha	ha	%
MINIMAL 1	Semis SS			Semis EV	Semis PA	Semis EV	PA	
SE comptabilisable	1,1 ha			0,5 ha		0,4 ha	1 ha	3 ha 30 %
MINIMAL 2		Semis EV		Semis PA		PA		
SE comptabilisable		2 ha				1 ha	3 ha	30 %
MINIMAL 3		Semis EV	SBF	Semis PA		PA		
SE comptabilisable		1 ha	1 ha			1 ha	3 ha	30 %

*Variante «Alternative/MINIMAL»: Exemple d'une ferme avec 10 hectares de surface assolée*

Couverture du sol: 50 % des terres ouvertes doivent être couvertes de végétation du 15 novembre au 15 février						
Année	1	2	3	4	5	Surface totale
Culture	Blé d'automne	Maïs d'ensilage	Épeautre	Orge de printemps	Prairie artificielle*	
Surface assolée	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha	10 ha
Surface des TO	2 ha	2 ha	2 ha	2 ha		8 ha
Couverture du sol	2 ha		2 ha		2 ha	6 ha

*Variante «Principe/OPTIMAL»: Exemple d'une ferme avec 10 hectares de surface assolée*

Abréviations			
EV	Engrais vert	SE	Surface enherbée
PA	Prairie artificielle	SS	Sous-semis
PER	Prestations écologiques requises	TA	Terres assolées
SBF	Semis sur bandes fraisées	TO	Terres ouvertes

- Semer 1 ha d'engrais vert après l'avoine de printemps. Cet engrais vert permet de comptabiliser 0,4 ha (semis le 15 septembre, labour au plus tôt le 15 février; 0,4 ha = 1 ha : 12 mois x 5 mois).

**Variante MINIMAL 2: légumineuses à battre suivies d'engrais verts)**

- Semer des engrais verts après la récolte des légumineuses à battre. Ces engrais verts permettent de comptabiliser 2 ha (semis le 15 septembre, labour au plus tôt le 15 février).

**Variante MINIMAL 3: Semis sur bandes fraisées**

- Semer un mélange standard hivernant sur au moins 1 ha après la récolte des légumineuses à battre. Cet engrais vert permet de comptabiliser 1 ha (semis le 15 août, labour au plus tôt le 15 février).
- Si le semis du maïs effectué sur cet hectare est un semis sur bandes fraisées, on peut comptabiliser 1 ha supplémentaire.

### La protection du sol

Dans le domaine de la protection du sol, cette réglementation part du principe que le sol est un bien commun et qu'il doit

donc bénéficier d'une protection particulière. Des mesures adéquates doivent être prises pour réduire le plus possible les risques d'érosion et de lessivage des éléments nutritifs pendant le semestre d'hiver.

Les fermes bio doivent donc avoir au moins 50 % des TO couverts de végétation entre le 15 novembre et le 15 février. Rappelons que, si les prairies artificielles, les jachères florales et les jachères tournantes font partie des terres assolées, elles ne font pas partie des terres ouvertes.

Peuvent être comptés comme couverture végétale:

- les cultures hivernantes comme les céréales d'automne, le colza, les légumineuses à battre hivernantes ou les légumes d'hiver (poireaux, épinards, salades d'hiver, chou frisé, etc.);
- les PA semées pendant la période de végétation précédente;
- les cultures intercalaires;
- les engrais verts;
- les cultures récoltées (maïs grain, choux, chicorée pain-de-sucre, etc.) si leur système racinaire est intact.

La surface assolée enherbée toute l'année (prairies artificielles, jachères tournantes et jachères florales) ne peut pas être comptée comme couverture végétale.

En ayant 10 ha de surface assolée (terres assolées) et 8 ha de terres ouvertes, la ferme de l'exemple du tableau «Couverture du sol» doit avoir une couverture du sol d'au minimum 4 ha. Dans sa rotation culturale, le blé d'automne, l'épeautre et la prairie artificielle mise en place en automne peuvent être comptés comme couverture du sol. La ferme dispose donc au total d'une couverture du sol de 75 %.

Dans le domaine de la protection du sol, le règlement est plus strict que les nouvelles directives PER. À cause des réflexions fondamentales qui définissent l'agriculture biologique, cette dernière ne peut en effet se permettre aucun affaiblissement des directives pour la protection des sols. Pour les entreprises maraîchères, la nouvelle réglementation définit des exigences légèrement plus sévères que jusqu'ici. Par contre, l'application des nouvelles directives est nettement plus simple que le calcul de l'indice de protection du sol qui était nécessaire jusqu'à maintenant.

Martin Lichtenhahn  
et Daniel Böhler,

Service de vulgarisation du FiBL



**UFA**

**UFA 170 F**

Aliments d'élevage aux flocons

- très appétibles
- pour un apport énergétique équilibré
- exempts de poussière et de germes

www.ufa.ch

Dans votre **LANDI**

**Bio Weide-Beef**  
Boeuf de pâturage BIO

**LINUS SILVESTRI AG**  
Commerce de bétail  
9450 Lüchingen/SG  
Tél. 071 757 11 00 Fax 071 757 11 01  
Email: kundendienst@lsag.ch  
Site Internet: www.bioweidebeef.ch

**Commercialisation et conseil:**

Linus Silvestri, Lüchingen, SG	natel	079 222 18 33
Jakob Spring, Kollbrunn, ZH	natel	079 406 80 27
Hans Gantenbein, Küttigkofen, BE	natel	079 423 14 62

(pour la Suisse romande)

**À tous les éleveurs bio de vaches mères!**

**Nous cherchons:**  
Fermes avec élevages de vaches mères pour produire des remontes d'engraissement de bonne qualité.

**Nous offrons:**  
Depuis le printemps 2005: génisses Limousin bio F1 sélectionnées et portantes. Commandez-nous les bêtes dont vous avez besoin!

**Nous commercialisons:**  
Remontes d'engraissement bio provenant d'élevages de vaches mères et laitières.

Veaux bio d'étal et veaux bio à sevrer de races laitières et à viande.  
Cochons bio, truies bio et porcelets bio.  
Vaches de réforme bio.

**Téléphonez-nous, nous sommes là pour vous!**

**BIO SUISSE**

SUISSE Les Qualifications  
2002 / EN 2002



# Objectif: Équilibrer le marché du lait bio

Bio Suisse s'est dotée d'une structure qui doit apaiser le marché du lait bio: la nouvelle Commission technique Lait (CTL) veut faire augmenter la demande de lait bio et faire diminuer l'offre sans pour autant laisser les prix s'effondrer.

**P**our que les ventes de lait bio augmentent de nouveau, il faut de nouvelles idées et une coordination optimale entre les six organisations du lait bio reconnues par Bio Suisse. C'est pour cela qu'une Commission technique Lait (CTL) a été créée pour cette année. Elle est composée d'un producteur de chacune des six organisations du lait bio, d'un expert du secteur du fromage et du product manager Lait de Bio Suisse.

Soutenue par la Table ronde du lait bio (TRLB) de Bio Suisse et complétée par des

spécialistes du marketing, la CTL s'occupe surtout de l'offre et de la demande de lait biologique suisse. Des stratégies pour faire augmenter durablement la demande de lait et de produits laitiers bio sont en cours d'élaboration en collaboration avec des spécialistes de la transformation et du commerce. Les produits concurrents suisses et étrangers, mais aussi les gros surplus et la stagnation des ventes, tout se conjugue pour soumettre toujours plus le marché suisse du lait bio à la pression des comparaisons des prix et des valeurs.

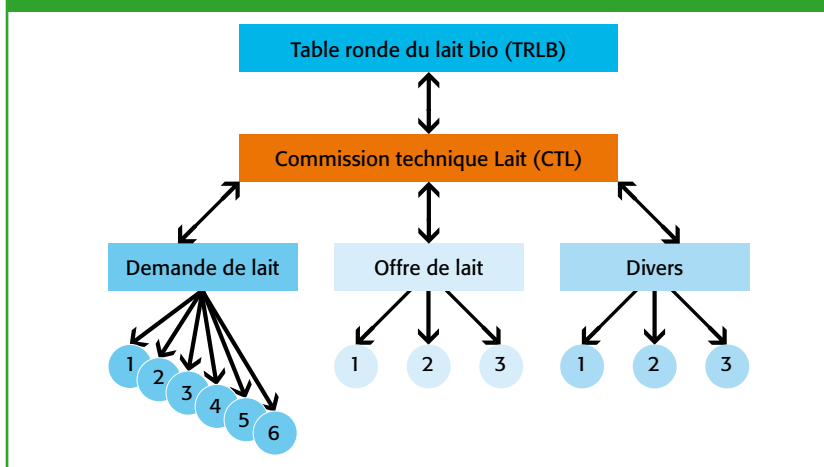
Objectif: éviter l'effondrement des prix du lait bio en innovant davantage sur le plan des produits et des canaux d'écoulement et en garantissant une assurance-qualité convaincante. Cependant, pour pouvoir atteindre cet objectif à long terme, la CLM est soumise à rude épreuve, et elle doit avant tout pouvoir compter sur le soutien des producteurs de lait bio. Grâce aux contributions pour le marketing, il est possible de garantir que des projets à court terme (p. ex. des actions) ainsi qu'à moyen et long terme (p. ex. exportation, développement et lancement de nouveaux produits) pourront être réalisés à bon escient.

Du côté de l'offre, il faudra essayer de réduire de manière ciblée l'importance des surplus sans engendrer de trop grandes diminutions de prix. Pour que le lait bio ait des chances de se maintenir sur un marché libre, une coordination commune est nécessaire. Les surplus de l'offre ne doivent en effet pas dépasser un certain seuil si on veut que les innovations entreprises du côté de la demande puissent porter leurs fruits. Restaurer à long terme l'équilibre entre l'offre et la demande est donc une autre des tâches de la CLM.

Pierre Coulin, Product manager Lait et Viande de Bio Suisse



## La structure de la nouvelle Commission technique Lait (CTL)



Une coordination est nécessaire: L'offre et la demande doivent retrouver l'équilibre.

## Les six voies qui mènent à la dynamisation des ventes

Les producteurs suisses de lait bio regardent de nouveau en avant! Depuis mai 2005, ils paient pour le marketing un centime par kilo de lait bio. La Commission technique Lait (CTL) est tenue d'utiliser cet argent pour promouvoir les ventes de lait et de produits laitiers bio. Des surplus importants et une demande globalement en stagnation, mais aussi l'augmentation continue de la pression exercée par les prix et la qualité de la concurrence suisse et étrangère font qu'il est devenu absolument nécessaire de coordonner au niveau national la promotion des ventes de lait bio. En collaboration avec la transformation et le commerce, la CTL développe de nouvelles stratégies de promotion durable du lait bio et des produits laitiers

biologiques. Différents projets répartis en six programmes sont en cours de développement pour une réalisation à court, moyen ou long terme. Une coordination nationale de ces projets est naturellement nécessaire, et elle contribuera de manière décisive à faire prendre la même voie à de nombreuses personnes importantes de la production, de la transformation et du commerce. C'est la seule possibilité de garantir que le lait biologique suisse demeure une valeur sûre même sur le marché libre.

Vue d'ensemble de ces six programmes:

- Améliorer les produits/Créer un pipeline (p. ex. autorisation de nouveaux produits)
- Nouveaux produits (p. ex. lait bio pour

- nourrissons, nouveaux fromages bio)
- Nouveaux créneaux en Suisse (p. ex. partenariats avec des cantines)
- Nouveaux créneaux à l'étranger (p. ex. exportation, plates-formes de commercialisation)
- Publicité/Marketing
- Groupes cibles spécifiques (p. ex. lait provenant d'élevages sans antibiotiques)

La CLM communiquera désormais régulièrement le stade de développement de ces projets aux lecteurs du bio actualités. Cela permettra de créer une information permanente des producteurs de lait bio. Cela garantira aussi que les propositions et les idées des lecteurs puissent être prises en compte dans ces programmes. pc

# Le Bourgeon bientôt label du commerce équitable?

Le 19 avril, les 100 paysans et paysannes délégué(e)s des 33 organisations membres de Bio Suisse se retrouveront au théâtre municipal d'Olten. Les organisations membres et les délégués peuvent déposer des motions au sujet des points à l'ordre du jour de l'AD, dont le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble.

**L**e Cahier des charges de Bio Suisse doit être complété par un nouveau chapitre intitulé «Exigences sociales» qui définit des conditions pour les employeurs dans les fermes Bourgeon et dans les entreprises sous licence. Bio Suisse part du principe que les fermes suisses remplissent déjà l'essentiel de ces conditions.

**i**

Vous avez des questions? Prière de vous adresser à la Coordination de la Fédération, Bio Suisse, Christian Voegeli, tél. 061 385 96 23, christian.voegeli@bio-suisse.ch

La plupart des points sont en effet déjà réglés par la législation suisse. Le fait de compléter son Cahier des charges dans le domaine social permettra donc à Bio Suisse, lorsqu'elle reconnaît des entreprises étrangères, d'imposer le respect de ces dispositions sociales aussi dans le cas des importations. L'application uniforme des exigences sociales pour les produits Bourgeon contraindra toutes les entreprises à en supporter les coûts, ce qui empêchera les avantages concurrentiels à court terme engendrés par des politiques d'entreprises écologiquement et socialement incorrectes.

Le titre «Commerce équitable» sera introduit en même temps dans le Cahier des charges, mais la rédaction de ces normes-là viendra plus tard. Le commerce équitable, en effet, fixe des critères pour les relations d'affaires entre les producteurs et les entreprises commerciales. Le paiement de prix corrects aux producteurs découlera de nouveaux objectifs sociaux. Les normes sociales et le commerce équitable représente pour les fermes Bourgeon et les preneurs de licences une intéressante possibilité de se profiler sur le marché suisse.

Christian Voegeli, Bio Suisse

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués de Bio Suisse du 19 avril 2006			
<b>1 Points statutaires</b>			
	1.1	Accueil	Ordre du jour, scrutateurs.
	1.2	Procès-verbal	Adoption du procès-verbal de l'AD du 16 novembre 2005.
	1.3	Rapport annuel	Rapport sur les activités et le déroulement de l'année 2005.
	1.4	Rapport de la Commission de gestion (CG)	La Commission de gestion (CG) a été instituée le 01.01.2005. Elle contrôle l'utilisation de l'argent, le déroulement des affaires et l'application des décisions de l'AG et du Comité. Les trois membres élus présentent leur premier rapport
	1.5	Adoption des comptes 2005	Adoption du bilan et du compte des pertes et profits de l'année civile 2005.
<b>2 Révision des statuts et autres décisions</b>			
	2.1	Dissolution du Fonds culturel	En l'an 2000, les délégués ont approuvé la création d'un Fonds culturel alimenté par des contributions volontaires de fermes Bourgeon, de preneurs de licences et d'autres personnes. Après cinq ans d'expérience, le Comité demande de dissoudre ce Fonds culturel. Le solde de près de Fr. 10 000.– serait utilisé cette année pour la fête du jubilé d'argent qui marquera l'anniversaire des 25 ans de Bio Suisse.
<b>3 Élections</b>			
	3.1	Élection de la CLM (Commission de labellisation du marché)	La promulgation du Cahier des charges pour la commercialisation a conféré à Bio Suisse de nouvelles compétences qui ont été placées sous la responsabilité de la nouvelle CLM (Commission de labellisation du marché). L'Assemblée des délégués d'avril 2005 avait transféré – provisoirement pour la première année – les tâches de cette nouvelle et quatrième commission de labellisation au Comité in corpore. Le Comité assume donc actuellement deux fonctions, celle d'organe directeur de Bio Suisse et celle d'instance chargée de l'interprétation et de l'application du Cahier des charges pour la commercialisation. Le Cahier des charges pour la commercialisation avait été promulgué provisoirement pour une année. Le Comité propose de reconduire ce Cahier des charges pour une année supplémentaire. Il n'a pas encore choisi les membres de la CLM. Le Comité propose d'en assumer lui-même les compétences pendant une année supplémentaire.

4 Modifications des Cahiers des charges		
4.1	Exigences sociales	Le Comité demande à l'Assemblée des délégués de promulguer un nouveau chapitre du Cahier des charges qui définit des directives pour les employeurs dans les fermes Bourgeon et dans les entreprises sous licence aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. L'élaboration des futures normes du commerce équitable est prévue pour une deuxième étape.
4.2	Adaptation à l'Ordonnance bio	Depuis le 01.01.2006, les poussins pour l'engraissement des poulets doivent obligatoirement être bio. Bio Suisse a obtenu de l'OFAG que toutes les autres sortes de volailles (canards, dindes, etc.) puissent être achetées à des exploitations conventionnelles s'il n'y en a pas en qualité bio, mais elles doivent obligatoirement être installées au plus tard à l'âge de 3 jours. L'art. 3.1.10 du Cahier des charges doit être modifié en conséquence.
4.3	Production indépendante du sol	Fondamentalement, la reconversion doit commencer au début de l'année et durer 2 ans. Dans certains secteurs comme les éclosiers, la production de champignons ou la production de graines germées, certaines divergences seraient utiles. C'est la raison pour laquelle la CLA (Commission de labellisation agricole) de Bio Suisse devrait recevoir la compétence d'autoriser des différences pour certaines branches de production indépendantes du sol. Les fermes doivent de toute façon être entièrement reconverties.
4.4	Interdiction de la culture des céréales hybrides	Le Comité demande d'interdire la culture des variétés hybrides de céréales – sauf le maïs. Il s'agit entre autres de donner une nouvelle impulsion à la sélection de variétés populations et de diminuer la dépendance des producteurs bio envers les entreprises semencières et leurs onéreuses semences. Il est vrai que les variétés hybrides fournissent des rendements supérieurs, mais cela finit par exercer une nouvelle pression sur les prix.
4.5	Le principe de la globalité dans la transformation fermière et la vente directe	Les fermes Bourgeon doivent-elles pouvoir transformer des produits non Bourgeon, ou cela doit-il être expressément interdit? Les délégués doivent répondre à cette question. Deux variantes sont proposées: <b>Variante 1:</b> La transformation de produits non biologiques est fondamentalement interdite dans les fermes Bourgeon. <b>Variante 2:</b> La transformation des produits non Bourgeon est autorisée, la vérification de l'application se fait lors du contrôle bio
4.6	Cahier des charges pour la commercialisation	Le nouveau Cahier des charges est entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> mai 2005 pour une année. Il contraint les fermes qui commercialisent du lait bio à s'affilier à une organisation reconnue. Le Comité propose de prolonger d'une année (du 01.05.2006 au 30.04.2007) la validité de ce Cahier des charges provisoire en effectuant seulement certaines petites corrections rédactionnelles. Vu que l'application du Cahier des charges pour la commercialisation et le contrôle dans les fermes démarrent cette année, il est impossible de tirer des conclusions et d'identifier les éventuelles lacunes avant fin 2006.
4.7	Utilisation de l'anhydride sulfureux	L'art. 5.5.4 du Cahier des charges, qui concerne l'utilisation d'anhydride sulfureux dans le vin, a été promulgué lors de l'AD du 20.04.2005. Le Comité demande que ce texte soit reformulé. Le sens ne change pas, il s'agit uniquement d'une formulation plus précise pour éviter tout malentendu.
4.8	Bourgeon Intrants	Le Bourgeon Intrants est utilisé depuis les années huitante par Bio Suisse pour des produits qui ne sont pas destinés à la consommation humaine, p. ex. les semences, les aliments fourragers, les engrais ou les amendements. Cette pratique n'est pas encore ancrée dans le Cahier des charges. Cette lacune doit être enfin comblée. Les commissions de labellisation se sont mises d'accord sur le texte de cet article du Cahier des charges. Le Comité recommande d'ancrer et de définir le Bourgeon Intrants à l'art. 6.1.5 du Cahier des charges.
4.9	Régulation des organismes parasites	Le chapitre 5.7 du Cahier des charges définit les possibilités de lutter contre les parasites des stocks dans les entreprises agro-alimentaires et commerciales. L'obligation d'annoncer à l'organisme de certification les méthodes de lutte soumises à autorisation n'est pas judicieuse. De même, le délai de 10 jours ne paraît pas réaliste car, en pratique, les mesures de lutte doivent souvent être décidées et prises très rapidement. Voilà pourquoi l'obligation d'annoncer les mesures qui doivent l'être devrait être sortie du Cahier des charges pour être redéfinie dans le nouveau règlement par la CLTC (Commission de labellisation de la transformation et du commerce).

# Le matériel promotionnel pour la vente directe fait peau neuve

**E**n janvier, Bio Suisse a envoyé à toutes les fermes Bourgeon le nouveau catalogue du matériel de promotion et d'emballage. Certains articles, p. ex. les bag-in-box pour le jus de pomme, ont été revus pour correspondre au nouveau concept de présentation de Bio Suisse.



Le graphisme frappe par les photos fortement agrandies de produits biologiques typiquement suisses: une pomme rouge bien juteuse, un appétissant morceau de fromage bio. Ce matériel a pour objectif d'attirer l'attention des

consommateurs sur les produits bio et de mettre le label Bourgeon bien en évidence. La nouvelle fraîcheur de présentation souligne plus fortement les valeurs internes et externes des produits bio: aliments sains et savoureux produits en harmonie avec la nature.

Utilisez cet efficace matériel de promotion et d'emballage pour votre vente directe ou vos réceptions à la ferme. Le catalogue 2006 vous donne une vue d'ensemble dé-



taillée de tous les articles disponibles. Vous pouvez comme d'habitude utiliser le talon de commande du catalogue pour adresser vos commandes au secrétariat de Bio Suisse. Le catalogue et le talon se trouvent aussi sur le site internet [www.bio-suisse.ch](http://www.bio-suisse.ch) sous la rubrique «Producteurs». Les articles qui correspondent encore à l'ancien concept de présentation seront révisés dans le courant de l'année et seront disponibles pour 2007.

Susanne Büsser, Bio Suisse

## Un site internet entièrement relooké

**L**e site internet de Bio Suisse existe depuis 1999. Nos interlocuteurs – les producteurs, les organisations membres, les preneurs de licences, les consommateurs, les médias et, bien sûr, les décideurs de Bio Suisse – peuvent ainsi accéder 24

heures sur 24 aux informations détaillées dont ils ont besoin. Notre nouveau site internet répond à des exigences de présentation et de contenu encore plus élevées. Les informations sont beaucoup plus clairement structurées. Il y a de nouvelles

pages de démarrage (menus principaux) pour les principaux groupes cibles comme p. ex. les producteurs ou les preneurs de licences, ce qui permet de présenter une bonne vue d'ensemble de la grande quantité d'informations publiées sur le site. Indépendamment des programmes utilisés par les internautes, les pages

peuvent être agrandies à volonté en fonction de la taille des écrans des ordinateurs. Chaque page peut être imprimée sur du papier A4, et il est très facile de transmettre à quelqu'un le lien vers telle ou telle page.

Les communiqués actuels se trouvent sous la rubrique «Nouvelles», et la rubrique «Documentation» vous permet de télécharger de nombreux documents. Les entêtes des pages arborent des images entièrement nouvelles. Nous vous invitons cordialement à venir ou à revenir surfer sur [www.bio-suisse.ch](http://www.bio-suisse.ch)!

Cristiana Zanardo, Bio Suisse



Le nouveau site internet de Bio Suisse vous plaît-il? Y trouvez-vous facilement les informations dont vous avez besoin? Prière de faire part de vos réactions à Cristiana Zanardo, tél. 061 385 96 51, [cristiana.zanardo@bio-suisse.ch](mailto:cristiana.zanardo@bio-suisse.ch).

# Noa Manca, écolière, et Bruno von Aesch, technicien en forages archéologiques, 8049 Zürich

Noa Manca est en troisième année primaire à Höngg. C'est une très bonne élève, qui suivra prochainement le cours avancé de langue allemande. Pendant ses loisirs, Noa fait du théâtre, danse ou dessine en se laissant inspirer par de la musique. Son plat préféré: purée de pomme de terre avec de l'émincé, et avec ça elle boit de préférence de l'eau du robinet. Bruno von Aesch est le père de Noa. Il travaille comme technicien en forages archéologiques au service d'archéologie du canton de Zurich. Il dirige en ce moment un forage à la glace carbonique qui devrait mettre au jour un village vieux de 6'500 ans dans le Grand Zurich. Il a un faible particulier pour les cornettes avec du hachis. Et bien sûr avec un bon verre de vin rouge. Les arts plastiques comptent parmi ses passions, surtout la gravure sur bois. Noa et Bruno vivent ensemble avec leur chatte Lilly à Höngg, dans une villa mitoyenne entourée d'un jardin sauvage.

## 1 Pourquoi achetez-vous des produits bio?

(Noa) Je crois que c'est parce qu'il y a du poison dans les autres produits. Et parce que c'est plus sain.

## 2 Quels produits achetez-vous toujours en bio, lesquels jamais?

(Bruno) Les produits laitiers et les œufs sont toujours bio. Les légumes bio se gâtent trop vite. Je n'en achète plus forcément. On n'a acheté qu'une seule fois de la nourriture bio pour chats... (Noa) Oui, et ça sentait mauvais.

## 3 À combien estimez-vous la proportion de produits bio dans votre ménage?

(Noa) Il n'y a justement plus de lait. Alors à peu près un tiers.

## 4 En général, où achetez-vous vos aliments?

(Noa) Presque toujours à la Coop. Sauf le p'tit déj. Pour ça, Bruno va au Spar, qui est tout près et où le pain est si bon et si frais. (Bruno) Oh, c'est du précuit, pas du frais.

## 5 Trouvez-vous que les produits bio sont trop chers?

(Bruno) Oui, nettement, mais il y a suffisamment de gens qui ont assez d'argent pour ça. Et qui devraient donc le dépenser aussi pour ça. (Noa) Je trouve que c'est bien que ce soit cher, parce que c'est aussi plus sain. Vraisemblablement.

## 6 Que pensez-vous des lignes bon marché des grands distributeurs?

(Bruno) Beaucoup de bien. On peut acheter

ces produits en connaissance de cause. C'est quand même super d'avoir quatre fois plus de papier de toilette à 4 couches pour la même somme. (Noa) Lilly mange beaucoup plus volontiers la nourriture pour chats bon marché de chez Denner que la chère de la Coop. Et on ne lui a pas fait la leçon.

## 7 Faites-vous attention à la provenance des produits?

(Noa) Oui. On en a parlé à l'école à propos des dix heures. On a appris que les fruits qui viennent de très loin perdent en route leur énergie et leurs vitamines. Et on a aussi appris quels fruits et légumes poussent en Suisse et à quelle saison. (Bruno) Tant qu'à subventionner les paysans, autant leur acheter leurs produits. Pour autant qu'ils soient bons. Manger en février des asperges vertes du Mexique, c'est quand même de la perversion.

## 8 Que signifient pour vous les labels bio, par exemple le Bourgeon?

(Bruno) Rien. (Noa) Pour moi, c'est comme une fleur qui serait encore un peu fermée.

## 9 Vous rappelez-vous d'une expérience clé qui vous aurait décidés à consommer des produits bio?

(Bruno) Quand j'étais encore gamin, j'ai vu comment mon père ramassait à mains nues des pommes tombées pour fertiliser les légumes du jardin. C'est depuis lors que je sais ce que signifie «biologique». Ça puait du tonnerre de Dieu!

## 10 Que pensez-vous des paysans et paysannes bio? Quelles sont les caractéristiques qui les distinguent?

(Bruno) À mon avis, les paysans bio vivent, ici en Suisse, dans un biotope bio, et ils sont très bien organisés. (Noa) Je crois qu'ils ont des tabliers verts et des chemises brunes. Et ils sont plus volontiers avec leurs animaux.

Interview: Sarah Pietrasanta



Noa Manca et son père Bruno Aesch faisant leurs commissions au supermarché Spar de la Hönggerstrasse à Zurich-Höngg.

# Animaux Bourgeon et conventionnels dans les mêmes alpages?

Je possède un alpage Bourgeon et j'y garde mes 20 vaches Bourgeon et les 15 vaches conventionnelles de mon voisin. Les vaches vivent dans la même étable mais sont traitées en deux groupes séparés de part et d'autre de la fourragère. C'est moi qui traite mes vaches, et c'est mon voisin qui traite les siennes. Nous utilisons des ustensiles de traite différents. Le lait Bourgeon et le lait conventionnel sont livrés séparément dans la vallée à des centres de collecte du lait différents. Que dois-je faire pour que le contrôleur puisse retracer la complète séparation des deux qualités de lait?

» Réponse: C'est une question très délicate parce que des vaches

Bourgeon et conventionnelles sont traitées dans la même étable et parce que le lait bio est vendu avec le Bourgeon. Dans un tel cas, il faut pouvoir garantir que les points suivants sont respectés:

- L'alpage (ou le mayen, ou l'unité d'alpage) doit être entièrement cultivé selon le Cahier des charges de Bio Suisse.
- Soit les vaches bio soit les vaches conventionnelles doivent être marquées, p. ex. au collier, avec une jambière (bracelet), une craie de couleur, etc. pour qu'il soit toujours possible de savoir de quel troupeau chaque bête fait partie.
- Une liste de toutes les vaches bio et conventionnelles avec leur statut et le numéro de leur marque auriculaire doit être disponible dans le bâtiment.

■ Il faut soit deux installations de traite soit traire en premier toutes les vaches bio.

■ Les boilles à lait doivent être marquées pour qu'on sache en tout temps à quelles fermes elles appartiennent.

■ La mise en valeur du lait doit être clairement documentée avec les décomptes des livraisons de lait, les résultats intégraux des contrôles laitiers, etc.

Si les différentes qualités (lait Bourgeon et lait non Bourgeon) ne sont pas toutes les deux livrées hors de l'alpage, ce qui peut être le cas par exemple si le lait conventionnel est fromagé sur place et si le lait Bourgeon est livré comme lait de consommation, une demande doit être adressée à la CLA. Cette demande doit décrire exactement la situation, le mieux étant de joindre une esquisse.

Beatrice Moser, Bio Suisse

## L'estivage de génisses Bourgeon sur des SAU conventionnelles

Mon voisin PER possède un alpage qui n'est pas soumis à l'ordonnance sur les contributions d'estivage mais qui fait partie de sa surface agricole utile. Je sais qu'une ferme Bourgeon peut estiver ses génisses bio sur un alpage conventionnel. Puis-je donc confier mes génisses bio à mon voisin PER pour les faire estiver sur sa surface agricole utile?

» Réponse: Oui, vous pouvez faire estiver vos génisses Bourgeon sur une surface agricole utile conventionnelle. Cette forme d'estivage est en principe considérée de la même manière que l'alpage sur un pâturage d'estivage. Cependant, pour que les bêtes conservent leur statut bio, un contrat doit stipuler que les prescriptions de l'art. 10 al. 1 de l'ordonnance

sur les contributions d'estivage sont respectées.

Les autres dispositions concernant les séjours des animaux hors des fermes bio se trouvent dans le règlement de Bio Suisse du même nom.



Beatrice Moser, Bio Suisse

## Fabrication de confitures avec de l'Unigel

J'ai une question au sujet de l'Unigel. J'ai lu dans le journal de Biofarm qu'il existe maintenant un Unigel bio labellisé Bourgeon. Une partie de mes fruits sont transformés à la ferme en confitures et en gelées. Dans mon local de stockage, j'ai encore un car-

ton plein de l'ancien Unigel sans le Bourgeon. Est-ce que je peux encore utiliser ce produit?

» Bio Suisse est très contente qu'il ait été possible de développer un Unigel sous licence Bourgeon. Comme

vous, de nombreuses fermes Bourgeon ont encore des réserves d'ancien Unigel. Ce produit est d'ailleurs relativement cher. La CLTC a prévu une période transitoire qui prendra fin le 31.12.2006 et qui permet d'utiliser encore les stocks de l'ancien Unigel constitués en 2005. Les contrôleurs ont été priés d'attirer l'attention des producteurs sur l'Unigel Bourgeon mais de ne pas sanctionner l'utilisation des stocks de l'ancien produit.

Franziska Eigenmann, Bio Suisse

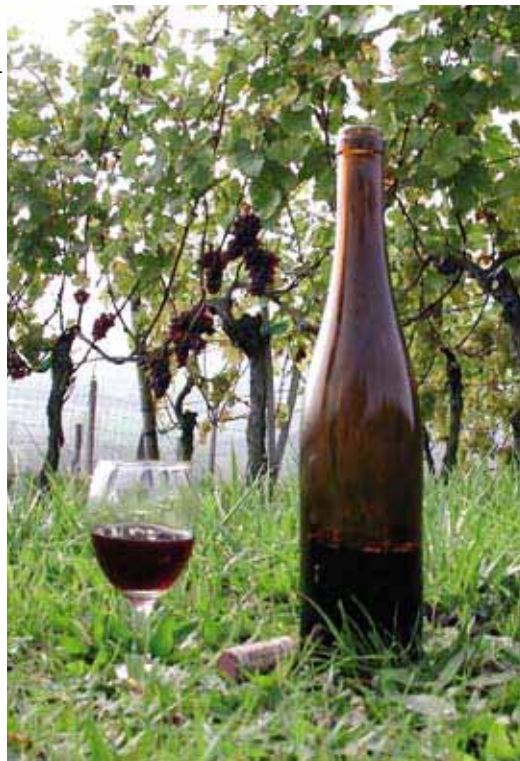
# Nouveaux formulaires pour les contrôles de la vinification

**P**our la saison 2006, bio.inspecta a introduit de nouveaux formulaires pour la documentation des flux des marchandises en viti-viniculture biologique. Vu que cela a provoqué quelques vagues, nous voulons expliquer pourquoi il a fallu concevoir ces nouveaux formulaires.

Ces dernières années, bio.inspecta et la CFCV (Commission fédérale de contrôle du commerce des vins) ont été sollicitées par des producteurs pour développer des formulaires communs pour la documen-

tation des flux des marchandises. Suite à cette intervention de viticulteurs et viticultrices bio, bio.inspecta et la CFCV ont entrepris d'unifier leurs contrôles. L'objectif de bio.inspecta était donc bien d'unifier les procédures, pas de créer des formulaires supplémentaires de contrôle des flux des marchandises. Résultat: un formulaire intitulé «Carte comptable CFCV pour les entreprises bio» a été spécialement développé pour les viti-viniculteurs bio. Ce formulaire contient toutes les indications

Photo: Jacques Fuchs



## Appel: Annoncez votre vente directe pour un nouveau moteur de recherche!

Bio Suisse reçoit régulièrement des demandes de consommateurs qui veulent savoir où il y a près de chez eux une ferme bio qui fait de la vente directe. Nous avons aussi eu récemment de plus en plus de demandes émanant d'entreprises de transformation qui veulent par exemple fabriquer une spécialité régionale et qui cherchent des producteurs pour la matière première du produit en question. Bio Suisse les renvoie alors au moteur de recherche de Bioterra, qui se trouve aussi sur le site internet de Bio Suisse. Les consommateurs peuvent y chercher les adresses de vente directe d'après le numéro postal. Ils peuvent donc ainsi trouver facilement les fermes bio qui font de la vente directe dans leur région... à condition bien sûr qu'elles soient répertoriées! La deuxième possibilité de trans-

mettre une adresse de vente directe à un consommateur ou à un transformateur, c'est la collection de liens vers les fermes de Bio Suisse qui ont leur propre site internet, collection qui se trouve également sur le site internet de Bio Suisse. Les liens vers les fermes sont classés par canton. Vous allez recevoir ces prochains jours le formulaire d'inscription de Bioterra, qui vous permet d'annoncer votre ferme pour l'inscrire dans ce moteur de recherche. Annoncez votre ferme! Si vous avez un site internet, annoncez-le à Bio Suisse, et nous mettrons un lien vers votre site. Les deux annonces sont gratuites. Tél. de Bio Suisse: 061 385 96 10 <http://www.bio-suisse.ch/fr/liensauxfermesbourgeon.php>

Christoph Fankhauser, Bio Suisse

## Animaux provenant d'élevages non bio: Précision de bio.inspecta

Dans sa «Lettre bio» de décembre 2005, bio.inspecta a laissé passer une erreur dans l'article intitulé «Concernant l'achat d'animas provenant d'exploitations non bio». Notre société de contrôle présente ses excuses et fournit ci-après la version corrigée du paragraphe erroné:

### Exception 1:

Achats de bovins, de chevaux, de porcs, de moutons et de chèvres  
S'il n'y a pas assez d'animas provenant de fermes bio pour compléter l'accroissement naturel d'un troupeau ou pour renouveler un troupeau, il est permis d'acheter et d'installer chaque année des

jeunes femelles nullipares (femelles qui n'ont pas encore mis bas) provenant d'exploitations non bio jusqu'à concurrence de 10 % de l'effectif des équidés ou des bovins adultes et jusqu'à concurrence de 20 % de l'effectif des porcins, des ovins ou des caprins adultes. Pour les fermes bio qui ont moins de 10 bovins ou équidés ou moins de 5 porcins, ovins ou caprins, ce renouvellement est limité à une bête par année (cf. Cahier des charges de Bio Suisse, art. 3.1.10).

Attention: les délais d'attente doivent toujours être respectés!

Georg Frick, Chef du secteur de l'agriculture de bio.inspecta

importantes pour le contrôle bio et en plus toutes celles qui sont nécessaires pour le contrôle effectué par la CFCV.

Vu que bio.inspecta est tout à fait consciente que toutes les entreprises bio ne sont pas contrôlées par la CFCV, nous avons mentionné dans une lettre adressée aux viti-viniculteurs bio que bio.inspecta accepte aussi d'autres formulaires de suivi des flux des marchandises comme p. ex. ceux de l'OIC (Organisme Intercantonal de Certification). Cette nouvelle «Carte comptable» comporte donc les avantages suivants:

- Un seul formulaire pour recenser à la fois toutes les données pour le contrôle bio et toutes celles qui sont légalement prescrites pour le contrôle du commerce des vins.
- Si, au moment du contrôle bio, un contrôle a déjà été effectué chez vous par l'OIC, la CFCV ou le canton, aucun autre décompte des flux des marchandises n'est nécessaire. Il ne reste en effet qu'à vérifier les dispositions spécifiques pour le bio, ce qui vous fait économiser du temps et de l'argent!

Helen Dubach,  
Spécialiste du vin de bio.inspecta

## PETITES ANNONCES

### Offres

Femme de 50 ans, professionnellement active, passerait volontiers ses vacances et/ou son temps libre à **aider** dans maraîchage ou ferme bio. **Gratis**, de préférence région de Winterthour. Je me réjouis que vous me contactiez! Tél. 052 232 27 29, kee@zhwin.ch

À vendre de mon propre élevage: **2 vaches mères Limousin**, en fin de gestation ou fraîchement vélées. Markus Ganz, 8415 Gräslikon, tél. 052 318 18 64 ou 079 410 82 40, famganz@hispeed.ch

À vendre 10 tonnes de **regain** de très bonne qualité récolté à fin août 05, tél. 032 954 12 15 (heures des repas)

À vendre **herse étrille** Hatzenbirchler 5 m en très bon état, tél. 079 661 90 42

À vendre **foin de bonne qualité** en balles et en bottes, tél. 032 935 12 91 (insister s.v.p.)

### Cherche

Cherchons **pâturage bio de printemps** pour 8 génisses (de 7 mois à 2 ans) de mai à juin, si possible en Suisse centrale, tél. 041 870 13 25 ou 079 688 24 60

Cherche à acheter directement à l'éleveur des **veaux issus de taureaux de races à viande** pour constituer un troupeau de vaches mères, tél. 044 941 43 30

Femme de 49 ans pleine d'énergie et de force aimerait apprendre **tout ce qui tourne autour des chèvres** et aussi, si possible, la production de fromage. Je cherche une place de stage un peu inhabituelle: env. 20 %, soit 1 à 2 jours par semaine soit 1 semaine complète de temps en temps, volontiers dans ferme bio ou même biodynamique. Je me réjouis de vos réponses ou de votre aide!  
Tél. 044 261 72 68, chkraemer@bluwin.ch

**Paysan avec famille encore jeune** cherche travail avec possibilité de logement dans ferme bio, tél. 041 420 01 67

On cherche éventuellement encore **10 à 15 génisses** sur alpage bio depuis 1979, Jura neuchâtelois, tél. 032 935 12 91 (insister s.v.p.)

**Horticulteur expérimenté** + spécialiste en horticulture et en paysagisme naturels cherche place de rêve avec si possible production indépendante de plantes et entretien de zones naturelles. Avez-vous ma place de rêve? Si oui, téléphonez-moi! Tél. 033 221 16 86

### Divers

**Voyage «permaculture» en Autriche**, visite du Krameterhof et séminaire avec Sepp Holzer et visite du Gärtnerhof à Langerhorst, les 3, 4, 5, août 2006, renseignements et inscriptions auprès de Lorenz Kunz, Biohof zum Frohberg, 8133 Esslingen, tél. 043 277 05 05, fax 043 277 05 06, lorenz.kunz@freesurf.ch

**Cours d'introduction à la permaculture**. Vivre et produire avec la nature, 20 et 21 mai, Biohof Frohberg, 8133 Esslingen. Fr. 200.- à Fr. 250.- y. c. nourriture et logement. Renseignements et inscriptions: Kurt Forster, Designer en permaculture diplômé, tél. 071 351 53 19, kurt.forster@bluwin.ch

## BRÈVES

### Un CD pour les questions sur la réglementation bio

Tout fraîchement gravé, le CD des directives bio 2006 vient d'arriver. Les fermes Bourgeon peuvent l'obtenir gratuitement auprès de Bio Suisse. Toutes les autres commandes doivent être adressées au FiBL (prix: 30 francs).

Depuis la vue d'ensemble de la page de démarrage, un clic de souris et vous y êtes: tous les cahiers des charges, règlements, ordonnances, règlements, listes et formulaires sont sur un seul et même CD. Chaque fichier dispose d'une table des matières détaillée munie de liens hypertextes. Certains fichiers sont même reliés les uns aux autres, ce qui permet p. ex. de passer directement d'une directive du Cahier des charges Bourgeon au règlement correspondant. Le CD est trilingue (D, F, I).

#### Commander à:

FiBL, Ackerstrasse, 5070 Frick, tél. 062 865 72 72, fax 062 865 72 73, info.suisse@fibl.ch, www.shop.fibl.org (n° d'article 1283)

Bio Suisse, Margarethenstrasse 87, 4053 Basel, tél. 061 385 96 10, fax 061 385 96 11, bio@bio-suisse.ch



### 2005: 4<sup>ème</sup> édition de la Journée technique bio d'Avenches

La 4<sup>ème</sup> Journée technique de l'agriculture biologique c'est déroulée le 14 décembre 2005 à Avenches avec la participation de 45 producteurs de la Suisse romande.

Cette journée technique est un moment fort qui souligne le partenariat et les relations entre la recherche et les producteurs. Cette journée est fort appréciée, car elle met en présence les chercheurs et les praticiens dans une ambiance d'échange et de communication qui permet aux premiers de transmettre le savoir résultant d'études qui sont le fruit d'innombrables heures de travail et de persévérance, mais aussi donner l'occasion aux producteurs de transmettre leurs problèmes et leurs attentes à la recherche. Cette symbiose fait que le savoir des uns se transmet là où il faut l'appliquer, et que, en retour, les chercheurs reprennent à leur compte les inquiétudes des producteurs pour les distiller dans les laboratoires de recherches et – qui sait – découvrir un jour la solution...

Ces échanges sont devenus possibles grâce à deux personnes qui, au printemps 2002, ont su trouver un terrain d'entente pour que les résultats de nos stations de recherches soient transmis aux producteurs bio. Ces deux hommes sont le Dr Padruot Fried de la FAL et Alfred Hoffmann de PROGANA. L'agriculture biologique leur doit un grand merci.

Ce qui est donc devenu une tradition va se perpétuer grâce aux personnes qui ont pris la relève. Nous remercions Fredi Strasser et son équipe pour la peine qu'ils se donnent pour rendre cette journée scientifiquement et pratiquement attrayante et compréhensible pour le public cible. Nous aimerions quand même souligner et attirer l'attention de tous les producteurs romands (pour lesquels cette journée est organisée en Romandie par des personnes pour qui présenter en français des dossiers aussi complexes n'est la chose la plus aisée) sur le fait que la pérennité de ces Journées techniques dépend également du taux de participation des producteurs. La Journée technique bio d'Avenches 2006 est déjà programmée pour le mercredi 13 décembre 2006. Qu'on se le dise! Charly Beyeler, Coopérative PROGANA

### Renate Künast au congrès agricole du Goetheanum

Renate Künast, ministre allemande de la protection des consommateurs, de l'alimentation et de l'agriculture jusqu'à fin 2005, était cette année l'hôte du congrès agricole du Goetheanum, auquel ont participé 600 biodynamistes venus du monde entier. Ce congrès était ouvert par Urs Niggli, le directeur du FiBL. Il a parlé des catastrophes climatiques qui surviennent dans le monde: l'agriculture industrielle en est responsable, et nous devons y opposer une écologification cohérente de l'agriculture. Joachim Bauck, biodynamiste et membre de la commission bio de l'Union allemande des paysans, a souligné en ces termes les mérites de Renate Künast à l'égard de l'agriculture biologique: Depuis 1948, le slogan de la politique agricole allemande était: «croître ou disparaître!», alors que depuis Künast on dit plutôt: «de la classe, pas de la masse!» – «C'est quelque chose que nous devons tous vouloir», dit-elle, «car rien ne peut marcher en dehors de l'écologification et de la qualité: c'est le seul avenir commercial pour l'Europe. Sans compter que nous n'avons plus du tout les moyens de payer les conséquences de l'agriculture conventionnelle».

Anet Spengler Neff



## Changements de personnes à AGRIDEA et à la vulgarisation vaudoise

Gerhardt Hasinger a quitté AGRIDEA Lausanne (anciennement SRVA) pour prendre une retraite partielle. «Je pars mais je suis encore là!» a-t-il annoncé lors de la dernière réunion du groupe technique des conseillers bio de Suisse romande. En effet, il a fondé un bureau de conseil privé «bio.conseil.ch» et reste actif dans le conseil en agriculture biologique et dans tout ce qui touche au sol. C'est Josy Tamarcaz qui, fort d'une longue expérience de conseiller bio dans le terrain, s'occupe désormais du secteur de l'agriculture biologique chez AGRIDEA Lausanne (Josy Tamarcaz, AGRIDEA, Jordils 1, 1006 Lausanne, tél. 021 619 44 24, Josy.Tamarcaz@agridea.ch). Les activités de conseil et de vulgarisation bio pour les cantons de Vaud et de Genève sont assurées depuis le début de l'année par Christian Bovigny, déjà actif dans la vulgarisation chez Prométerre depuis 2002. Il doit encore parfaire ses connaissances et ses expériences dans l'agriculture biologique. Son bureau est à Yverdon (Christian Bovigny, ProConseil Sàrl, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon-les-Bains, tél. 024 424 44 88, c.bovigny@prometerre.ch). Les activités de vulgarisation de ProConseil restent les mêmes que par le passé, et elles demeurent basées sur la vulgarisation et les conseils individuels. Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors des prochaines activités bio! (voir programme de la vulg bio dans la rubrique «agenda»).



Christian Bovigny

Christian Bovigny, Prométerre, et Josy Tamarcaz, AGRIDEA

### AGROBIORAMA EXPO 2006

Dans le cadre de Mednat Expo 2006

#### Dates

Du mercredi 29 mars au dimanche 2 avril 2006

#### Lieu

Palais de Beaulieu, Lausanne

#### Horaires

Mercredi: de 13.00 à 20.00

Jeu: de 10.00 à 22.00

Vendredi, samedi et dimanche: de 10.00 à 19.00

#### Programme et animations

Cette année, AGROBIORAMA, le leader suisse des salons de l'agriculture biologique et des produits bio, accueille de nouveaux exposants bio et met l'accent sur les énergies renouvelables. On notera la présence de l'ADER (Association pour le développement des énergies renouvelables) et de SEBASOL (organisation spécialisée dans l'énergie solaire et ses applications). L'invité d'honneur sera Bio Neuchâtel.

Diverses animations sont prévues pour le public:

Démonstration de fabrication et de cuisson de pain et d'autres produits de boulangerie. Bio évidemment! Restauration bio en permanence Marché tous les jours

#### Coûts

Prix d'entrée: Fr. 13.-, AVS/AI Fr. 8.-, gratuit pour les enfants accompagnés jusqu'à 14 ans.

#### Renseignements

Coopérative Progana, Daniel

Jaccard, tél. 024 441 46 66 ou 079 427 42 69, djaccard@vtxnet.ch  
www.progana.ch  
www.mednatexpo.ch

### Le marché bio en stagnation: reculer pour mieux sauter?

#### Date

Mercredi 22 mars 2006

#### Lieu

IAG, Posieux FR

#### Programme

Structures du marché bio, nouvelles approches, analyse de la situation actuelle des filières bio, mesures de consolidation de ces filières, résultats attendus

#### Coûts

Membres AGRIDEA Fr. 120.-, non-membres 240.-, repas en plus

#### Responsable du cours

Josy Tamarcaz, AGRIDEA (SRVA)

#### Renseignements et inscriptions

Par courriel: odile.perrin@agridea.ch, par fax: 021 617 02 61, par tél.: 021 619 44 06

### Homéopathie im Schweinestall

#### Wann

Donnerstag, 23. März

#### Wo

FiBL, 5070 Frick

#### Inhalt

Stefan Wesselmann ist praktischer Tierarzt und betreut zusammen mit seinem Kollegen 400 konventionelle und biologisch wirtschaftende Schweinebetriebe überwiegend

mit Komplementärmedizin. Der Antibiotikaverbrauch konnte auf ein Viertel reduziert werden. Im Schweinekurs 2002 hat Stefan Wesselmann Einblick in seine Arbeit gegeben. Seine Methoden werden seitdem auf einigen Betrieben erfolgreich angewendet. In diesem Kurs wird Wesselmann weitere Möglichkeiten des Einsatzes von Komplementärmedizin im Schweinestall zeigen. Ziel ist es, Krankheiten vorzubeugen und die Tierarztkosten zu senken.

#### Kursleitung

Barbara Früh, FiBL Beratung

#### Kosten

Fr. 150.-; für Mitglieder der Beratervereinigung sowie Beratungskräfte und Mitarbeiterinnen der SVBL-Mitgliedorganisationen Fr. 120.-; für Bäuerinnen, Landwirte und Studierende Fr. 80.-

#### Auskunft, Anmeldung

bis 13. März an FiBL Kurssekretariat, Ackerstrasse, Postfach, 5070 Frick, Tel. 062 865 72 74, Fax 062 865 72 73, E-Mail kurse@fibl.org, detailliertes Kursprogramm erhältlich

### Stallbau und Hofdünger

#### Wann

Dienstag, 4. und Mittwoch, 5. April

#### Wo

IAG Grangeneuve, Posieux

#### Inhalt

Eine optimale Nutzung der Hof-

### Visite de cultures: Céréales et Colza

La visite de cultures du lundi 3 avril 2006 commencera à 09h30 sur les parcelles de Gilles Roch à Étoy. Le parcours sera fléché depuis Étoy. Cette visite axée sur les céréales et le colza sera centrée sur la fumure, les variétés et l'entretien des cultures.

Christian Bovigny, Prométerre

dünger ist aus Gründen der Qualität und Wirtschaftlichkeit in der Produktion, der Arbeitsorganisation sowie des Umweltschutzes wichtig für den Landwirtschaftsbetrieb. Mit Entscheiden hinsichtlich Aufstellungssystem, Hofdüngerlager und Geräten legen sich Betriebe mit Bauvorhaben langfristig fest. In diesem Kurs werden alle wichtigen Entscheidungen und Faktoren vom Stall bis aufs Feld mit Fokus auf eine optimale Verwertung der Hofdünger durchleuchtet.

#### Kursleitung

Michel Amaudruz, Frédéric Baudraz, AGRIDEA Lausanne, und Annelies Uebersax, AGRIDEA Lindau

#### Auskunft, Anmeldung

AGRIDEA, Eschikon 28, 8315 Lindau, Tel. 052 354 97 00, detailliertes Programm erhältlich

### Assemblée générale de Bio-Jura

L'Assemblée générale 2006 de Bio-Jura se déroulera à l'Hôtel du Bœuf, à St-Ursanne, le mardi 28 mars 2006 à 19h30.

Peter Hurni, Bio-Jura

## IMPRESSUM

bioactualités



### 15<sup>ème</sup> année

Parution 10 fois par an (vers le 15 du mois, sauf en janvier et en août).

**Tirage** 904 exemplaires français, 7832 exemplaires allemands (certifié WEMF 2003).

Abonnements annuels résiliables pour fin décembre.

**Distribution** Aux exploitations agricoles et aux entreprises sous licence BIO SUISSE abonnements Fr. 49.-, étranger Fr. 56.-.

**Éditeurs** FiBL Institut de recherche de l'agriculture biologique, Ackerstrasse, Postfach, 5070 Frick, Tél. +41 (0)62 865 72 72, Fax +41 (0)62 865 72 73, www.fibl.org.

BIO SUISSE (Association Suisse des organisations d'agriculture biologique) Margarethenstrasse 87, 4053 Bâle, Tél. +41 (0)61 385 96 10, Fax +41 (0)61 385 96 11, www.bio-suisse.ch.

**Rédaction** Alfred Schädeli, Thomas Alföldi (FiBL); Christian Voegeli (Bio Suisse); Manuel Perret (Suisse romande); bioactualites@fibl.org.

**Traduction** Manuel Perret, 1412 Ursins.

**Maquette** Daniel Gorba.

**Impression** Brogle Druck AG, Postfach, 5073 Gipf-Oberfrick.

**Publicité** Nicole Rölli, FiBL, Postfach, 5070 Frick, Tél. +41 (0)62 865 72 04, Fax +41 (0)62 865 72 73, nicole.roelli@fibl.org.

**Semences biologiques** et matériel de jardinage, littérature, analyses du sol ...

(Catalogue contre enveloppe C5 affranchie, fr. 1.10)

**Susanne & Adrian Jutzet Jossi**

CH-2019 Chambrélieu NE / Tél. 032 855 14 86  
Fax. 032 855 10 58 / biosem@biosem.ch

**e-shop: www.biosem.ch**

### Activités vaudoises de la vulgarisation agrobiologique

Sujet	Lieu	Date, heure
Visite de cultures: Céréales et Colza Fumure, variétés, entretien	Étoy c/o Gilles Roch	Lundi, 3 avril 2006, à 09.30
Sol et travail du sol (profil de sol) Fumure grandes cultures, Biorga en grandes cultures	Ballens c/o Gilles Roch	Mai ou juin (date à fixer), à 09.30
Visite de ferme: La Branche Cultures, légumes, bétail, biodynamie	Mollie-Margot c/o A. Baumgartner, Ferme La Branche	Mercredi, 14 juin 2006, à 19.00
Essais de blé d'automne en bandes Visite des essais – Choix des variétés de blé	Dizy c/o F.-P. Devenoge	Vendredi, 7 juillet 2006, à 09.30
Renseignements: Christian Bovigny, ProConseil, Av. des Sports 48, 1400 Yverdon-les-Bains, tél 024 423 44 88, fax 024 423 44 90, c.bovigny@prometerre.ch		

#### Bioobstbaukurs 2006

##### Wann, wo

Sommerkursteile: 1. Halbtage: Donnerstag, 18. Mai, 2. Halbtage: Donnerstag, 22. Juni, Raum Arenenberg TG  
Herbstkursteil: Donnerstag, 7. September, Raum Arenenberg TG, Modulprüfung: Woche 48 (fakultativ)

##### Inhalt

Fachkurs für alle interessierten Personen. Der Einführungsteil und der erste Teil des Hauptkurses fanden im Winter bereits statt. Auf Anfrage kann jetzt noch eingetragten werden. Die Teilnehmenden kennen am Ende des Kurses die wichtigsten theoretischen und praktischen Grundlagen der biologischen Obstbaumpflege. Sie sind in der Lage, eine Bioerwerbsobstanlage oder eine Selbstversorgeranlage

selbstständig zu planen, zu betreuen und die Vermarktung zu organisieren.

##### Anbieter

FiBL, Ackerstrasse, 5070 Frick; Kant. Gartenbauschule, Fachstelle für Obst und Beeren, Oeschenberg, 3425 Koppigen; LBBZ Arenenberg, Beratungsstelle für Biolandbau, 8268 Salenstein

##### Kursleiter

Andi Häseli, FiBL Beratung

##### Kosten auf Anfrage

**Auskunft, Anmeldung**  
FiBL Kurssekretariat, Ackerstrasse, Postfach, 5070 Frick, Tel. 062 865 72 74, Fax 062 865 72 73, E-Mail kurse@fibl.org

#### Biologiehennentagung

##### Wann, wo

Donnerstag, 6. April, Strickhof, Lindau  
Freitag, 7. April, Aviforum, Zollikofen

#### Inhalt

Im Biolandbau werden nach wie vor die herkömmlichen Legehybriden eingesetzt. Die Legeleistungen sind auch im Biolandbau sehr gut. Allerdings gibt es grosse Fragezeichen zur Verwendung der männlichen Tiere und zur Eignung für die Auslaufhaltung. An der Tagung werden die neuesten Resultate aus der Mast von männlichen Legehybriden vorgestellt und es wird aufgezeigt, wie es in der Zucht weitergehen könnte.

Das Aviforum (ehem. Schweizerische Geflügelzuchtschule) ist die zentrale Stelle, wenn es um Geflügelhaltung in der Schweiz geht. Welche Dienstleistungen kann die Biogeflügelwirtschaft vom Aviforum erwarten? Aktuelle Informationen zum Bioeiermarkt.

##### Kursleitung

Klaus Böhler, FiBL Beratung

#### Kosten

Fr. 150.-; für Mitglieder der Bioberatervereinigung sowie Beratungskräfte und Mitarbeiterinnen der SVBL-Mitgliedorganisationen Fr. 120.-; für Bäuerinnen, Landwirte und Studierende Fr. 80.-

##### Auskunft, Anmeldung

bis 27. März an FiBL Kurssekretariat, Ackerstrasse, Postfach, 5070 Frick, Tel. 062 865 72 74, Fax 062 865 72 73, E-Mail kurse@fibl.org, detailliertes Kursprogramm erhältlich

#### Osterhasen im Stadtpark

##### Wann

Dienstag, 4. bis Montag, 17. April

##### Wo

Stadtpark St. Gallen

##### Inhalt

In den zwei Wochen vor Ostern lässt kagfreiland im Stadtpark von St. Gallen Kaninchen in einem Freilandgehege hoppeln. Mit täglichen Führungen, Informationen, Wettbewerben und einem Kindernachmittag wird gezeigt, was artgerechte Haltung ist. Die Kaninchen können 24 h pro Tag beobachtet werden, gratis.

##### Auskunft

kagfreiland, Engulgasse 12a; 9001 St. Gallen, Tel. 071 222 18 18; mehr Infos auf [www.kagfreiland.ch](http://www.kagfreiland.ch)

- ▶ Bases, formation et perfectionnement
- ▶ Reconversion, directives, intrants, adresses
- ▶ Cultures fourragères et grandes cultures
- ▶ Maraîchage, plantes aromatiques et ornementales
- ▶ Arboriculture, petits fruits, vigne
- ▶ Production animale, santé animale
- ▶ Économie, marché, statistiques
- ▶ L'agriculture biologique internationale
- ▶ Études du FiBL

Tout trouver  
d'un seul clic!

- ▶ Choisissez parmi les 250 publications disponibles.

[www.shop.fibl.org](http://www.shop.fibl.org)



Andermatt  
**Biocontrol** AG



**Pas de pollinisation?**

Bourdons et autres auxiliaires auprès de:

Andermatt BIOCONTROL AG • Stahlermatten 6 • CH-6146 Grossdietwil

Tel. 062 917 50 05 • Fax 062 917 50 06

[www.biocontrol.ch](http://www.biocontrol.ch) • [sales@biocontrol.ch](mailto:sales@biocontrol.ch)



Antenne romande: M. Jeanrenaud • 079 632 35 63

## Débat: L'affouragement des restes de cuisine aux porcs

» Étant moi-même éleveur et engraisseur de porcs, je trouve que la décision de Bio Suisse – inscrite dans la version 2006 du Cahier des charges – d'interdire d'affourager des déchets et des restes de cuisine à nos porcs est très dommageable pour l'image du mouvement bio, et voilà pourquoi. Bien sûr, notre réglementation doit assurer l'application des Idées Bio en garantissant la sécurité, mais je trouve que cette démarche est mal venue pour les raisons suivantes, sans compter que la proportion de produits non bio ne doit pas dépasser 10 pour-cent, ce qui n'est pas beaucoup: Les porcs sont depuis très longtemps les meilleurs recycleurs de ces produits, et nous n'avons à ma connaissance pas de preuves scientifiques de leur nocivité (résidus d'OGM ou de produits phytosanitaires).

Avec les normes légales actuelles de cuisson (haute température, pression, durée) et les très stricts contrôles sanitaires, les risques à court et à long terme sont vraiment infimes voire nuls.

L'élimination (l'incinération comme déchets spéciaux est légalement la seule alternative possible) des centaines de tonnes de déchets de cuisine actuellement affouragés aux porcs coûterait extrêmement cher (énergie, transports, pollution, etc.). On peut donc dire que le recyclage par la chaîne alimentaire porcine fait faire des économies non négligeables à la collectivité. Et on n'est même pas sûr que d'autres problèmes ne surviendront pas après l'interdiction si elle devient générale.

Toutes ces interdictions ou obligations reprises par la Suisse au nom d'une Union européenne dont nous ne faisons pas partie pèsent lourdement – trop lourdement – sur les agriculteurs.

Je serais d'ailleurs curieux de visiter quelques exploitations des pays voisins, dont certains sont exportateurs de viande de porc. Ces pays sont-ils vraiment en parfaite symbiose avec ces fameux règlements de l'UE?

J'espère vivement que ce courrier relancera le débat et touchera les autres engraisseurs de porcs concernés et les vulgarisateurs qui les conseillent... je me réjouis de lire leurs réactions dans cette même rubrique! Un dernier mot pour conclure: essayons de contribuer à dimi-

nuer le gaspillage, arrêtons de brûler de la marchandise qui peut encore servir à nourrir nos porcs.

Daniel Wyssbrod, Paysan bio, Sainte-Croix VD

## Les temps sont mûrs pour du neuf

» À propos de l'article «Les temps sont mûrs pour Bio Schwand», bio actualités n° 1, février 06.

» Il y a quelque temps, j'ai suivi au canton de Berne une formation spécialisée en agriculture biologique dans le cadre d'un essai pilote de la Confédération. Il était très important que la formation soit séparée pour l'agriculture biologique et la PI. Le paysan bio aimerait savoir plus de choses sur les interactions entre le ciel, la terre et l'homme. Une formation n'est pas qu'une question de diplôme, mais aussi une affaire de cœur. Cela peut sonner un brin ridicule dans notre monde économique si capitaliste et si égoïste, mais je connais tant de jeunes gens qui voudraient apprendre un métier où ce n'est pas l'économie, mais l'homme, qui se tient entre le cosmos et la terre. Au moment où l'humanité se trouve à un tournant, c'est pour elle une tâche des plus importantes. L'agriculture biologique offre certainement une bonne chance de réintroduire progressivement ces notions, car, pour elle, il est très important d'avoir une bonne formation professionnelle, indépendante et humaine.

Les anciennes grandes civilisations ont toujours considéré que l'agriculture était le fondement de la société parce que les prêtres et les rois connaissaient encore les lois de la création, celles que la nature nous démontre même dans la plus petite parcelle de vie! La ville et la campagne, et finalement aussi l'agriculture, devront donc bien se rencontrer de nouveau un jour.

Les temps sont mûrs pour du neuf, l'ancien passera. Il ne faut donc pas seulement des visions, mais aussi des gens pour les réaliser. Cela nécessite du courage, de la force et beaucoup de confiance en la vie elle-même. Je souhaite tout de bon et plein succès au projet Bio Schwand!

Adrian Aeschlimann,

Jardinier bio et professeur de méditation

## Encore une organisation superflue

» À propos de l'article «Des structures légères pour le marché de la viande bio», bio actualités n° 1, février 06.

» Comme toutes les autres, cette organisation n'est pas en phase avec le marché. Si c'est bien le cas, pense-t-on finalement, alors elle se protégera pour assurer sa propre survie, comme dans les autres secteurs de la production bio. En cas de manque à gagner, des contributions seront soudain facturées aux paysans qui n'auront plus qu'à s'incliner et au sujet desquelles on n'aura pas de comptes à leur rendre. J'ai été fournisseur de Bio Weide Beef, puis j'en suis revenu à commercialiser mes bêtes par le marchand du coin. Je n'en vends plus qu'une petite partie en bio, mais le tout dans la région. Le marchand me livre des veaux de races à viande de la région. Voilà de vrais arguments en faveur d'un commerce équitable, de moins de transports, de moins de stress pour les bêtes et de moins de particules fines. Probablement pas très attractif pour Bio Suisse. Elle y perd 15'000 francs de taxes de licences par marchand, tous frais bien évidemment supportés par les producteurs. Franz Steiner était conseiller et acheteur pour le Bio Weide Beef. Cette société employait encore d'autres personnes, qui étaient aussi contrôleurs bio et certificateurs. C'est donc dans les fermes contrôlées et certifiées pour bio.inspecta par ces personnes qu'on pratiqua intensivement conseil et commerce. Cela fonctionne exactement de la même manière chez Pro Beef, et je trouve cela très problématique. Je suis convaincu que seul un tel mécanisme permet de soutirer lors du contrôle 40 francs supplémentaires aux producteurs. Et tout ça pour finalement vendre le label Bio Weide Beef pour 8'000 francs! Là aussi, rien que des pros à l'œuvre. Résultat: tout est allé de travers. Résumé: Si on mettait autant d'énergie à dissoudre les organisations inutiles qu'on en met à en créer continuellement de nouvelles pour tout et n'importe quoi, ça irait beaucoup mieux pour l'ensemble de l'agriculture.

Bruno Spiess

# hosberg AG

Bio Eierhandel

8630 Rüti ZH, Tél. 055 251 00 20

Le leader  
du commerce  
des œufs bio!



 **Hisex**

Votre partenaire pour les poules Hisex

Visitez notre site internet: vous y  
trouvez des informations actuelles  
pour les clients et les fournisseurs!

 **kagfreiland**

[www.hosberg.ch](http://www.hosberg.ch)

**B I O**  
SUISSE

**AZB**

**CH-5070 Frick**

**PP Journal**

**CH-5070 Frick**

Veillez s.v.p. communiquer la nouvelle adresse



## La gamme complète!

Nos  
semences bio  
pour 2006

### TASSILO

*Variété mixte très précoce*

Pour les zones maïsicoles limitées  
et les semis tardifs.

### FJORD

*Variété mixte mi-précoce*

Très robuste et bonne  
aptitude au battage.

### AMADEO

*Variété mixte mi-précoce*

La vedette dans les tests officiels  
de 2004/2005!

### NATHAN

*Maïs-ensilage mi-précoce*

Une nouveauté convaincante.

### GAVOTT

*Variété mixte mi-tardive*

La plus cultivée des variétés  
mi-tardives!

### ROMARIO

*Variété mixte mi-tardive*

La performance hors classe.

**SEMENA SA**

Birsigstraße 4 · CH-4054 Bâle

Tel.: 061/281 24 10 · Fax: 061/281 24 51

[www.kws.com](http://www.kws.com)

# KWS

Ensemble nous posons  
les jalons du futur.

Graphic and logo: copyright KWS AG